



**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre, le Conseil Municipal de la commune de PUY-GUILLAUME s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes en raison du contexte sanitaire, après convocation légale, sous la Présidence de M. Bernard VIGNAUD, Maire.

Date de convocation : 3 décembre 2020.

Etaient présents : Mmes et MM. Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, André DEBOST, Pépita RODRIGUEZ, Lionel CITERNE, Cécile DE REVIÈRE, Michel MOUREAU, Pascale COURDILLE, Patrick SOLEILLANT, Isabelle PASQUIER, Dominique GAUME, Annie CORRE, Bernard MELEY, Perrine PLAUCHUD, Jérémie FORLAY, Isabelle GOUTTE, Thibaud D'ESCRIVAN, Marion POUZOUX et Lionel DAJOUX.

Votaient par procuration : Mme Agnès BUSI procuration à M. André DEBOST et M. Bruno GUIMARD procuration à M. Bernard VIGNAUD.

Etaient absents excusés : Mme Marie-Noëlle LORUT (arrivée à 19h03) et M. Bruno CARDINAL (arrivé à 18h47).

Assistait à la séance : M. Grégory VILLAFRANCA, Directeur Général des Services.

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 19 novembre dernier à l'Assemblée.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il a été ensuite procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; **Madame Marion POUZOUX**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée l'ajout de deux nouveaux points à l'ordre du jour :

FINANCES :

- 4 bis : SIEG du Puy-de-Dôme : Travaux d'éclairage public – modifications de câblage pour la vidéo-surveillance.
- 4 ter : Restructuration des postes comptables – transfert de trésorerie.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ces points à l'unanimité.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En début de séance, Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :

- de la part de l'Établissement Français du Sang, dans le cadre de la collecte qui s'est déroulée à la salle des fêtes le jeudi 26 novembre 2020. À cette occasion, 97 personnes se sont présentées, dont 5 nouveaux donateurs.

- de la part de Mesdames Marie DECAP et Pauline ROBERT, au sujet du versement du CIA reçu au mois de novembre dernier.

- de Madame Anne-Laure CIBERT, au sujet du versement du CIA reçu au mois de novembre, ainsi que pour les autorisations d'absence des 24 et 31 décembre (après-midis).

N°20/147 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Reçu en Sous-Préfecture le 14/12/2020

Dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal a attribuées à Monsieur le Maire par délibération n°20-065 du 4 juin 2020, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises depuis le conseil municipal du 19 novembre 2020 :

N° de l'acte	Date	Objet de la décision Municipale
20/115	23/11/2020	Signature du devis n° DV20-02103 du 23 novembre 2020 présenté par la SEMERAP située rue Richard Wagner à Riom, concernant le remplacement de la carte modem de l'appareil de télégestion du réseau « les Binnes », pour un montant de 1 357,06 € HT, soit 1 492,77 € TTC.
20/116	24/11/2020	Signature du devis n° DD28/029887/001004 du 24 novembre 2020 présenté par ENEDIS Raccordement située 64 rue des pêcheurs à Moulins, pour un montant de 5 833,06 € TTC et n° 1267917D1 du 1 ^{er} octobre 2020 présenté par ORANGE située 52 rue de la Palette à Clermont-Ferrand, pour un montant de 385,20 € TTC concernant la réalisation de travaux sur les réseaux EDF et Télécom du complexe sportif.
20/117	24/11/2020	Signature du bon de commande du 24 novembre 2020 établi au nom de la société IKEA située 16 boulevard Louis Chartoire à Clermont-Ferrand, concernant l'acquisition d'une armoire pour l'école primaire, pour un montant de 570,00 € TTC.
20/118	04/12/2020	Signature de l'avenant n° 1 du marché de travaux « VRD pour l'aménagement de la rue Pierre et Marie Curie » attribué à la SAS EUROVIA DALA agence de Clermont-Ferrand, dont le siège social est situé ZI Molina La Chazotte, 8 rue du Puits Lacroix à Saint Jean Bonnefonds, pour un montant de 182 481,50 € HT les informant de la fermeture de la trésorerie de Luzillat et des coordonnées de la Trésorerie de Thiers.
20/119	04/12/2020	Signature de l'avenant n° 1 du marché de travaux « Extension du lotissement les Bouchauds – lot n° 2 Espaces verts » attribué à la société PALLANDRE PAYSAGE située ZA de la Maze à Issoire les informant de la fermeture de la trésorerie de Luzillat et des coordonnées de la Trésorerie de Thiers.
20/120	04/12/2020	Signature de l'avenant n° 6 du marché de travaux « Extension du lotissement les Bouchauds – lot n° 1 VRD » attribué à la société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE Agence de Lempdes située 7 avenue de l'Europe à Lempdes les informant de la fermeture de la trésorerie de Luzillat et des coordonnées de la Trésorerie de Thiers.
20/121	04/12/2020	Signature de l'avenant n° 7 du marché de travaux « Extension du lotissement les Bouchauds, Lot n° 1 VRD » attribué à la Société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, située 7 avenue de l'Europe à Clermont-Ferrand, concernant la réalisation de travaux supplémentaires sur les trottoirs suite aux constructions des maisons et des murs de clôture, pour un montant de 12 070,00 € HT, soit 14 484,00 € TTC. Le montant initial du marché était de 849 351,13 € HT. Les travaux supplémentaires représentent une plus-value de 12 070,00 € HT, le

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

		nouveau montant du marché se trouve donc porté à la somme de 861 421,13 € HT. Toutes les autres clauses et conditions du marché initial non modifiées par l'avenant n° 7 restent applicables.
20/122	08/12/2020	Signature du devis n° 2020-067 du 02/12/2020 présenté par la société Grands Dragages du Centre Entreprises située route d'Hauterive à Abrest, concernant la fourniture et l'installation d'un regard de comptage au restaurant « la Credogne », pour un montant de 2 280,00 € HT, soit 2 736,00 € TTC ;

Subventions allouées :

	06/04/2020	Convention attributive d'une subvention de 20 641,00 € par le Conseil Régional Auvergne-Rhône- Alpes, provenant du programme opérationnel FEDER/FSE, pour le déploiement du numérique de l'école maternelle « Fernand Roux ».
	12/10/2020	Arrêté attributif de subvention de 350 000,00 € par le Conseil Régional Auvergne-Rhône- Alpes, provenant du programme Politiques contractuelles territoriales, pour la création d'un complexe sportif et culturel.
	23/10/2020	Attribution d'une subvention de 400 000,00 € par l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un complexe sportif et culturel – équipement sportif.
	01/12/2020	Attribution d'une subvention de 7 500,00 € par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme provenant du produit des amendes de polices relatives à la sécurité routière pour les travaux de sécurisation scolaire de l'impasse Emile Zola.

Concessions vendues dans le cimetière communal :

21/10/2020	Cimetière	M. GOMES Albert et Mme GRUET Jocelyne domiciliés 45 avenue Anatole France à Puy-Guillaume.
------------	-----------	--

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

Observations :

18h47 : Arrivée de Monsieur Bruno CARDINAL.

N°20/148 : TARIFS PUBLICS 2021

Reçu en Sous-Préfecture le 14/12/2020

Le Président expose à l'Assemblée qu'il convient que le Conseil Municipal fixe les tarifs généraux applicables à certains services publics ou prestations diverses à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il précise qu'en amont du Conseil Municipal la commission des marchés s'est réunie le 5 octobre 2020 afin de valider une nouvelle grille tarifaire avec la mise en place d'un abonnement annuel.

Le Président propose par ailleurs de ne pas augmenter le reste des tarifs pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

+++ DECIDE d'appliquer les tarifs publics préalablement déterminés en commission :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

		TARIFS 2021
SALLE DES FETES - RELAIS TRAITEUR		
Plein tarif personnes extérieures à la commune		408,00 €
Utilisation projecteurs		58,00 €
Particuliers résidants à Puy-Guillaume		306,00 €
<i>Tarifs réduits - Associations de PUY GUILLAUME :</i>		
1ère manifestation		GRATUIT
2ème manifestation		GRATUIT
3ème manifestation et au-delà		133,00 €
<i>Caution :</i>		
Quel que soit l'utilisateur		357,00 €
Caution complémentaire pour projecteurs		227,00 €
<i>Somme retenue sur la caution si les locaux sont rendus sales et mal rangés</i>		156,00 €
SALLE D'HONNEUR HERVE PACCAUD		
Location personnes extérieures à la commune		240,00 €
Particuliers résidants à Puy-Guillaume		138,00 €
Sociétés locales		GRATUIT
<i>Caution :</i>		
<i>Somme retenue sur la caution si les locaux sont rendus sales et mal rangés</i>		357,00 €
		111,00 €
SALLE CHÂTEAU DE MONTPEYROUX		
Location - Plein tarif personnes extérieures à la commune		459,00 €
Particuliers résidants à Puy-Guillaume		306,00 €
<i>Tarifs réduits - Associations de PUY GUILLAUME :</i>		
<i>(non-cumulable avec la location de la salle des fêtes)</i>		
1ère location		GRATUIT
2ème location et au-delà		153,00 €
<i>Caution :</i>		
Caution pour l'utilisation de la salle du château et/ou des parcs extérieurs		357,00 €
<i>Somme retenue sur la caution si les locaux sont rendus sales et mal rangés</i>		111,00 €
SALLE CENTRE SOCIAL		
* Sociétés locales		GRATUIT
* Autres		GRATUIT
MATERIEL POUR EXPOSITION : GRILLES		
* Sociétés locales et autres collectivités		GRATUIT
PODIUM		
1°) Sociétés locales		GRATUIT
2°) Communes voisines pour leur compte ou sous la responsabilité desdites Communes pour leurs sociétés pour des manifestations à but non commercial sous réserve qu'elles viennent le chercher et le ramènent : CHARNAT, CHATELDON, LACHAUX, LIMONS, NOALHAT, PASLIERES, RIS : montage et démontage par les services techniques de PUY-GUILLAUME compris		1 278,00 €
BARRIERES METALLIQUES		
1°) Sociétés locales		GRATUIT
2°) Autres :		
par 10 barrières <i>(quelle que soit la durée de location)</i>		26,00 €
<i>Caution :</i>		
par 10 barrières <i>(quelle que soit la durée de location)</i>		209,00 €
TARIFS FUNERAIRES		
Concession cimetière :		
Perpétuelles le m2 (droit de timbre et d'enregistrement en sus)		251,00 €
30 ans le m2 (droit de timbre et d'enregistrement en sus)		126,00 €
50 ans le m2 (droit de timbre et d'enregistrement en sus)		185,00 €
Creusement fosse simple		133,00 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Creusement fosse avec dalle dessus	215,00 €	
Ouverture et fermeture de caveau	102,00 €	
Fosse ou caveau pour un mineur	GRATUIT	
Taxe funéraire pour inhumation de corps	112,00 €	
Prestations privées :		
Redevance forfaitaire	144,00 €	
Dépositaire :		
Séjour 1er mois	GRATUIT	
Séjour 2ème mois	GRATUIT	
Séjour 3ème mois	71,00 €	
Au-delà (par mois)	101,00 €	
Colombarium :		
15 ans (droit de timbre et d'enregistrement en sus)	170,00 €	
30 ans (droit de timbre et d'enregistrement en sus)	322,00 €	
50 ans (droit de timbre et d'enregistrement en sus)	644,00 €	
Ouverture, fermeture et dépôt d'urne dans une case de colombarium	82,00 €	
Ouverture, fermeture et dépôt d'urne dans une case de colombarium pour un mineur	GRATUIT	
Plaque plus pose (gravure à la charge des familles)	63,00 €	
Cavernes :		
30 ans (droit de timbre et d'enregistrement en sus)	470,00 €	
50 ans (droit de timbre et d'enregistrement en sus)	650,00 €	
Ouverture, fermeture et dépôt d'urne dans un caveau	80,00 €	
Ouverture, fermeture et dépôt d'urne dans un caveau pour un mineur	GRATUIT	
Jardin du souvenir:		
Dépôt de cendres cinéraires pour un majeur	41,00 €	
Dépôt de cendres cinéraires pour un mineur	GRATUIT	
Plaque pour le jardin du souvenir (gravure en sus)	37,00 €	
PHOTOCOPIES		
Pièces administratives	GRATUIT	
REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Forfait pour occupation au-delà de 5m ²	65,00 €	
TARIF POUR GARDE DE CHIENS		
Par jour	27,00 €	
TARIF DES DROITS DE PLACE		
Marché hebdomadaire :	Tarifs par jour de marché	Abonnement annuel
De 1 à 3 ml	3,00 €	136,00 €
4 ml	4,00 €	166,40 €
5 ml	5,00 €	208,00 €
6 ml	6,00 €	249,60 €
7 ml	7,00 €	291,20 €
8 ml	8,00 €	332,80 €
Minimum de perception	3,00 €	
Retour gratuit jusqu'à 2ml, au-delà montant facturé au ml	1,00 €	
Branchement électrique	1,00 €	41,60 €
Camion magasin :		
Montant forfaitaire par jour de présence	40,00 €	
Cirques :		
par tranches de 100 places		
de la 1ère à la 100ème place	53,00 €	
puis ensuite, par tranche de 100 places	53,00 €	
<i>Caution</i>	357,00 €	

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Forains (Saint-Barthélemy) :	
Droits de place (le m2/jour):	
De 0 à 100 m2	0,50 €
Plus de 100 m2	0,30 €
Caution :	
Occupation inférieure à 150m2	156,00 €
Occupation supérieure à 150m2	311,00 €
DROITS D'ENTREE A LA PISCINE	
TARIF UNIQUE	
Enfants jusqu'à 5 ans inclus accompagnés	GRATUIT
Jeunes à partir de 6 ans jusqu'à 14 ans inclus	1,50 €
A partir de 15 ans	3,00 €
Carnet de 10 billets journaliers 6 à 14 ans inclus	10,00 €
Carnet de 10 billets journaliers à partir de 15 ans	25,00 €
Couches culottes	
l'unité	1,00 €
Redevance d'utilisation des locaux et des équipements de la piscine pour la saison 2019 au prorata temporis (par mois)	
	50,00 €
CAMPING	
Campeur	4,00 €
Emplacement	5,00 €
Enfants de moins de 3 ans	GRATUIT
Enfant jusqu'à 10 ans	1,70 €
Redevance pour garage mort	3,50 €
Electricité	4,00 €
Jeton lave-linge	4,50 €
Eau :	
raccordement	13,50 €
consommation journalière	1,30 €
Borne camping-cars	
Forfait pour 20 minutes d'utilisation	3,00 €
MEDIATHEQUE ALEXANDRE VARENNE	
TARIF UNIQUE	
Adultes à compter de 18 ans	12,00 €
Moins de 18 ans inclus et étudiants (sur présentation de la carte)	GRATUIT
Divers :	
Bibliothécaires bénévoles	GRATUIT
Demandeurs d'emploi	GRATUIT
Remplacement de la carte d'inscription	5,00 €
Atelier Colormanica	
Droits d'inscription par participant et par heure.....	1,00 €
Autres tarifs :	
Photocopies A4, à partir de la 4ème	0,20 €
Photocopies A3, à partir de la 2ème	0,30 €
Impression laser noir et blanc A4, dès la 1ère page	0,20 €
Impression couleur A4, dès la 1ère page	0,30 €
Accès à internet (1/2 h maxi en cas d'affluence)	GRATUIT
LOCATION MATERIEL, VEHICULES ET TARIF MAIN D'ŒUVRE	
Travaux effectués sur le domaine public par le personnel communal pour des personnes physiques ou morales :	
Main d'œuvre : l'heure	27,00 €
Petit matériel et outillage ramené à l'heure de main d'œuvre	4,00 €
Compresseur	
l'heure	14,00 €
la journée	112,00 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compresseur + marteau piqueur		
l'heure		15,00 €
la journée		121,00 €
Scie à sol		
l'heure		8,00 €
la journée		29,00 €
Pompe de surface (vide cave)		
l'heure		5,00 €
la journée		41,00 €
Nettoyage de pression eau froide		
l'heure		5,00 €
la journée		41,00 €
Groupe électrogène		
l'heure		8,00 €
la journée		29,00 €
Plaque vibrante		
l'heure		6,00 €
la journée		52,00 €
Véhicules légers (Kangoo) :		
l'heure		3,00 €
la journée		17,00 €
Fourgon MASTER :		
l'heure		4,00 €
la journée		32,00 €
Camion benne 15 t :		
l'heure		19,00 €
la journée		122,00 €
Mascott Benne 3,5 t		
l'heure		13,00 €
la journée		75,00 €
Mini-pelle avec chauffeur + remorque :		
l'heure		48,00 €
la journée		378,00 €
plus tarière		
l'heure		13,00 €
la journée		104,00 €
Compacteur avec remorque :		
l'heure		22,00 €
la journée		173,00 €
Tracto-pelle :		
l'heure		50,00 €
la journée		396,00 €
Débroussailleuse :		
l'heure		8,00 €
la journée		65,00 €
Perforateur		
l'heure		5,00 €
la journée		39,00 €
Machine à peinture plus agent :		
l'heure		39,00 €
la journée		314,00 €
Nacelle plus 2 agents :		
l'heure		52,00 €
la journée		412,00 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Balayeuse avec 1 agent :	
l'heure	50,00 €
la journée	400,00 €

+++ **PRECISE** que ces tarifs interviendront à compter du 1^{er} janvier 2021.

N°20/149 : TARIFS DE L'EAU 2021

Reçu en Sous-Préfecture le 14/12/2020

Le Président expose à l'Assemblée qu'il conviendrait que le Conseil municipal fixe les tarifs de l'eau pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

+++ **DECIDE** de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs votés en 2020 ;

+++ **DIT** que les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021 sont les suivants :

	TARIFS EAU 2021
Abonnement et forfait jusqu'à 10 m ³	53.09 €
de 11 à 50 m ³	1.11 €
de 51 à 100 m ³	1.24 €
de 101 à 200 m ³	1.30 €
de 201 à 500 m ³	1.35 €
de 501 à 1 000 m ³	1.45 €
de 1 001 à 10 000 m ³	1.11 €
au-delà de 10 000 m ³	0.46 €
Frais d'ouverture et de fermeture	22.71 €
Forfait chantier	80.02 €
Forfait véhicule	17.82 €
Indemnité bris de scellés	629.18 €
Sanction paiement tardif	54.54 €

N°20/150 : TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2021

Reçu en Sous-Préfecture le 14/12/2020

Le Président expose à l'Assemblée qu'il conviendrait que le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'assainissement pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ **DECIDE** de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs votés en 2020 ;

+++ **DIT** que les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021 sont les suivants :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	TARIFS ASSAINISSEMENT 2021
Redevance fixe jusqu'à 10 m ³	76.36 €
Au-delà de 10 m ³	1.35 €

N°20/151 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – LOTISSEMENT LES BOUCHAUDS

Reçu en Sous-Préfecture le 14/12/2020

Le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à diverses modifications budgétaires et de voter les crédits suivants au budget Lotissement 2020 – décision modificative n° 1 :

FONCTIONNEMENT :

Articles	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
7133-042	Stock variation des en-cours de production de biens		120 251,76 €
O23	Virement à la section d'investissement	120 251,76 €	
TOTAL		120 251,76 €	120 251,76 €

INVESTISSEMENT :

Articles	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
O21	Virement de la section de fonctionnement		120 251,76 €
3355-040	Stock en-cours de production de biens - travaux	120 251,76 €	
TOTAL		120 251,76 €	120 251,76 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ VOTE en recettes et en dépenses les sommes indiquées ci-dessus.

N°20/152 : SIEG DU PUY-DE-DÔME : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – MODIFICATION DU CÂBLAGE POUR LA VIDÉO-SURVEILLANCE

Reçu en Sous-Préfecture le 14/12/2020

Le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public : modifications de câblages pour l'installation du système de vidéo-surveillance.

Il indique que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente, a adressé un plan, un devis et une convention des travaux à réaliser.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 22 000,00 € HT.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il précise que conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, soit 11 000,00 €.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il propose d'inscrire les crédits nécessaires à ces travaux au programme d'investissements 2021 et budget 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE le projet de travaux présentés.

+++ AUTORISE le Maire à confier la réalisation de ces travaux et à signer la convention avec SIEG du Puy-de-Dôme.

+++ FIXE la participation de la commune au financement de ces travaux à 11 000,00 €.

+++ AUTORISE le Maire à verser cette somme, après réajustement dans la caisse du receveur du SIEG.

+++ PRECISE que les dépenses correspondantes seront prévues au programme d'investissements 2021 et au budget 2021 de la commune.

N°20/153 : RESTRUCTURATION DES POSTES COMPTABLES – TRANSFERT DE TRÉSORERIE

Reçu en Sous-Préfecture le 14/12/2020

Le Président informe l'Assemblée que la Trésorerie de Luzillat fermera le 31 décembre 2020. Cette fermeture a été décidée par la Direction Départementale des finances publiques, dans le cadre de la restructuration des postes comptables. La commune de Puy-Guillaume sera rattachée au poste comptable de Thiers à partir du 1^{er} janvier 2021.

Il précise que cette réorganisation nécessite d'importants travaux à réaliser avant le 18 décembre 2020 et entraîne des modifications de la journée complémentaire de janvier 2021 au titre de l'exercice 2020. En plus des opérations de transferts techniques et comptables, la collectivité doit réaliser une information de tous les tiers, une mise à jour des contrats et conventions, avertir par voie d'avenant de transfert tous les titulaires des marchés publics et modifier tous les actes constitutifs des régies.

Il indique qu'au 1^{er} janvier 2021 une autorisation permanente de poursuites pour tous les produits de la collectivité et tous les actes de poursuites devra être confectionnée au profit du nouveau comptable assignataire.

Afin de permettre la réalisation de toutes ces opérations, il demande à l'Assemblée l'autorisation d'établir et signer tous les documents nécessaires au changement de comptable assignataire et au rattachement de notre collectivité à la Trésorerie de Thiers.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ PREND ACTE de cette communication.

+++ AUTORISE le Maire à établir et signer tous les documents nécessaires au changement de comptable assignataire et au rattachement de notre collectivité à la Trésorerie de Thiers.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20/154 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu en Sous-Préfecture le 14/12/2020

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), a prévu que l'établissement d'un règlement intérieur du Conseil Municipal soit établi dans les six mois suivant l'installation de celui-ci. Il précise que cette obligation concerne désormais les communes de plus de 1 000 habitants, contre 3 500 auparavant. Cette disposition est désormais inscrite dans l'article L. 2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président indique que ce règlement intérieur a pour objet de fixer les mesures concernant le fonctionnement interne du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Il précise que dans le cadre de l'adoption de ce règlement intérieur, le Conseil Municipal doit obligatoirement se prononcer sur les règles concernant la fréquence de séances, ainsi que sur le mode de présentation et d'examen des questions orales (Article L. 2121-27-1 du CGCT) afin de déterminer l'espace prévu pour les élus de l'opposition lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil Municipal sont diffusées par la commune (Article L. 2121-19 du CGCT).

Monsieur le Président rappelle que le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de Puy-Guillaume a été adressé en amont de la présente séance dans un courriel en date du 30 novembre 2020 pour avis.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal de Puy-Guillaume tel que présenté ;

+++ PRECISE que ce règlement intérieur sera joint à la présente délibération en annexe et fera l'objet d'une diffusion à tous les membres du Conseil Municipal.

Questions diverses :

- Monsieur Bernard VIGNAUD annonce l'inscription sur la liste d'admissibilité au grade d'attaché territorial du Directeur Général des Services. Il précise qu'il sera nommé au 15 décembre 2020 sur ce grade au sein de la collectivité, et le félicite au nom du Conseil Municipal.

- Monsieur Bernard VIGNAUD informe les membres de l'Assemblée qu'en raison du contexte sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux du Maire cette année. Une carte de vœux, comme chaque année, sera adressée à toutes les entreprises, aux commerces, aux artisans et aux responsables associatifs de la commune.

- Monsieur Bernard VIGNAUD apporte une précision quant à l'organisation du dispositif d'aide exceptionnelle à la consommation au profit des foyers de plus de 65 ans, et en faveur des commerces. Il précise que ce seront finalement deux bons de 10 € au lieu d'un bon d'achat de 20 € qui seront distribués aux personnes concernées. A ce sujet, Madame Pépita RODRIGUEZ propose que la mise sous pli des bons d'achat se réalise le samedi 12 décembre, en présence des membres du CCAS et du Conseil Municipal disponibles, à partir 10h00. La distribution dans les foyers se fera le samedi 19 décembre. Monsieur Michel MOUREAU sera chargé de l'organisation de cette distribution.

- Madame Pascale COURDILLE demande où en est le projet qui concerne l'Hôtel de Marie. Le Président lui répond que le travail se poursuit et que le dossier de consultation des entreprises vient d'être finalisé pour lancer l'appel d'offres, afin de retenir le maître d'œuvre.

- Monsieur André DEBOST fait un point suite au contact qu'il avait eu avec une société intéressée pour gérer l'exploitation du camping. Celui-ci a apporté une réponse négative à la Commune, au vu du PPRI de l'Allier et de la Dore, qui est extrêmement restrictif, et qui empêche tout aménagement sur le site. L'exploitant potentiel n'envisage donc plus de projet sur le camping de Puy-Guillaume.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur Lionel CITERNE fait un point sur les travaux dans la commune. Il indique que la voirie est terminée Rue Pierre et Marie Curie, et que le marquage au sol devrait être effectué au printemps. En ce qui concerne le complexe sportif et culturel, il précise que le terrassement a été remblayé et que le busage est en cours au niveau du fossé devant les services techniques. En ce qui concerne la tranche 3 des Bouchauds, il explique que l'ensemble des travaux est terminé, et que les plantations seront effectuées par l'entreprise au printemps.

- Monsieur Lionel CITERNE explique aux membres de l'assemblée qu'il a reçu le service déchets de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au sujet de la mise en place de composteurs partagés. Il propose qu'une première expérience soit mise en place aux Bouchauds.

La séance est levée à 19h55

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sommaire de la séance du 10 décembre 2020 :

Compte-rendu :

- N° 20/147 : Compte-rendu des décisions du Maire

Finances :

- N° 20/148 : Tarifs publics 2021
- N° 20/149 : Tarifs de l'eau 2021
- N° 20/150 : Tarifs de l'assainissement 2021
- N° 20/151 : Décision modificative n°1 – Lotissement les Bouchauds
- N° 20/152 : SIEG du Puy-de-Dôme : travaux d'éclairage public modification de câblage pour la vidéo-surveillance
- N° 20/153 : Restructuration des postes comptables – transfert de trésorerie

Affaires générales :

- N° 20/154 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Questions diverses

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bernard VIGNAUD	Alexandra VIRLOGEUX	André DEBOST
Pépita RODRIGUEZ	Lionel CITERNE	Cécile DE REVIERE
Michel MOUREAU	Pascale COURDILLE	Patrick SOLEILLANT
Isabelle PASQUIER	Dominique GAUME	Annie CORRE
Bernard MELEY	Marie-Noëlle LORUT	Bruno CARDINAL
Perrine PLAUCHUD	Jémérie FORLAY	Agnès BUSI (André DEBOST)
Bruno GUIMARD (Bernard VIGNAUD)	Isabelle GOUTTE	Thibaud D'ESCRIVAN
Marion POUZOUX	Lionel DAJOUX	